

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240702-BC_2024_029-DE



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n° BC-2024-029

L'an deux mille vingt-quatre

Le deux juillet à dix-sept heures

Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Yves GOUGNE, 1^{er} Vice-Président.

Date de convocation : 26 juin 2024

Nombre de membres :

En exercice	16
Présents	12
Votes	13

PRESENTS :

Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

ABSENTS / EXCUSES :

Renaud PFEFFER, Jean-Pierre CID, Françoise TRIBOLLET

PROCURATION :

Loïc BIOT donne procuration à Fabien BREUZIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Caroline DOMPNIER DU CASTEL

MOBILITE

Approbation du
programme pour la
réalisation d'un
parking relais et de
covoiturage au rond-
point dit "Le Batard"
à Taluyers

Rapporteur : Monsieur Pascal OUTREBON, Vice-Président délégué aux Equipements, à l'Aménagement du Territoire, à la Transition écologique et à la Mobilité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021 et notamment ses compétences « Aménagement de l'espace », « Protection et mise en valeur de l'environnement » et « Mobilités »,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération n° 9/2020 en date du 19 février 2020 du Syndicat de l'Ouest Lyonnais concernant l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Ouest lyonnais,

Vu la délibération n° 2021-010 du 6 avril 2021 du Conseil communautaire approuvant le programme partagé et solidaire de transition écologique du Pays Mornantais,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023 donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver le programme de travaux de voirie spécifique à chaque opération lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération n° 2023-052 du 4 juillet 2023 du Bureau Communautaire approuvant la demande de subvention au titre du Fonds Vert pour des études d'opportunités et de faisabilité de parkings relais et de covoiturage,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire, Equipements et Transition écologique » réunie le 4 juin 2024,

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et de mobilité, la Communauté de Communes du Pays Mornantais (Copamo) travaille activement depuis 2020 à l'amélioration de l'accessibilité en transport en commun de son territoire.

L'offre des Cars du Rhône a été restructurée lors d'une première phase en octobre 2023. En septembre 2024, une deuxième phase prévoit la création de la ligne 145 Express, qui reliera de manière directe Mornant au terminus du métro B, à St Genis Laval, via la RD342.

Cette ligne desservira les arrêts dits « Sept chemins » à Orliénas, « Le Batard » à Taluyers, « Les Platières » et « Pont-Rompu » à Mornant.

Par ailleurs, en partenariat avec la Métropole et son projet de réseau de ligne de covoiturage, la Copamo souhaite déployer une ligne à haut niveau de service le long de la RD342. Cette ligne de covoiturage desservira les mêmes points d'arrêts identifiés que pour la ligne 145 Express.

Afin d'inciter les habitants à utiliser ces lignes de rabattement (transport en commun ou covoiturage) vers le métro B et ainsi éviter l'usage de leur voiture individuelle, la Copamo souhaiterait construire des aires de mobilités : parkings relais (voiture et vélo) et de covoiturage, à proximité de ces points d'arrêt.

La Copamo a bénéficié d'un soutien du Fonds Vert pour la réalisation de l'étude d'opportunité et de faisabilité sur le site du rond-point dit « Le Batard », à Taluyers, dans le but de définir le cas échéant le programme de l'opération.

Le Département, propriétaire et gestionnaire de la route départementale et la commune concernée, Taluyers, sont étroitement associés à l'ensemble des étapes de la réflexion et des études.

Les travaux du parking se feront en plusieurs étapes selon les usages réels constatés. Aujourd'hui, le programme annexé à la présente délibération porte sur la phase 1 du projet et prévoit les principes d'aménagements suivants :

- La première phase d'aménagement consiste à aménager uniquement la parcelle publique non cadastrée dont le foncier est maîtrisé.
- La jauge de stationnement envisagée est de 9 places véhicules et 10 places vélos.
- Les aménagements envisagés sont légers et consistent à réaliser une plateforme en gravier livré avec une couche de surface en grave 0/31,5, sans bordure, surmontant une couche de structure de chaussée en grave 0/80 naturelle ou recyclée.
- Seul l'accès avec la jonction de l'entrée privée seront revêtus en enrobés.
- Un accès à la plateforme haute se fera par un escalier en bordures accompagné d'un revêtement stabilisé.
- Des arceaux vélos seront positionnés en pied d'escalier pour permettre aux utilisateurs de venir en utilisant des modes de déplacement doux. Cette première phase permet une mise en œuvre et mise en service rapide.



- La gestion des eaux pluviales se fera par infiltration sur site via une tranchée drainante.
- Il n'est pas prévu d'éclairage à ce stade.
- A noter : à ce stade, l'aménagement n'est pas compatible PMR.

Le coût global des travaux et des conseils en VRD pour suivi de travaux est estimé à ce stade du projet à un coût total de 75 440€ HT, décomposé comme suit :

- Etudes : 6 340€ HT
- Travaux phase 1 : 69 100€ HT

La réalisation des travaux est prévue pour fin 2024.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le **05 JUIL. 2024**
Notifié ou publié
le **05 JUIL. 2024**
Le Président

APPROUVE le programme de réalisation d'un parking relais et de covoiturage au rond-point dit "Le Batard" à Taluyers,

APPROUVE la demande de subvention Fonds Verts associée et toutes autres demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le 1^{er} Vice-Président,
Yves GOUGNE



PUBLIE LE 5 JUILLET 2024
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

Réalisation d'un parking relais et de covoiturage au rond-point dit 'Le Batard' à Taluyers

Programme de l'opération

1. Maîtrise d'ouvrage

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et de mobilité, la Communauté de Communes du Pays Mornantais (Copamo) travaille activement depuis 2020 à l'amélioration de l'accessibilité en transport en commun de son territoire.

L'offre des Cars du Rhône a été restructurée lors d'une première phase en octobre 2023. En septembre 2024, une deuxième phase prévoit la création de la ligne 145 Express, qui reliera de manière directe Mornant au terminus du métro B, à St Genis Laval, via la RD342.

Cette ligne desservira les arrêts dits « Le Batard » à Taluyers, « Les Platières » et « Pont-Rompu » à Mornant.

Par ailleurs, en partenariat avec la Métropole et son projet de réseau de ligne de covoiturage, la Copamo souhaite déployer une ligne à haut niveau de service le long de la RD342. Cette ligne de covoiturage desservira les mêmes points d'arrêts identifiés que pour la ligne 145 Express.

Afin d'inciter les habitants à utiliser ces lignes de rabattement (transport en commun ou covoiturage) vers le métro B et ainsi éviter l'usage de leur voiture individuelle, la Copamo souhaiterait construire des aires de mobilités : parkings relais (voiture et vélo) et de covoiturage, à proximité de ces points d'arrêt.

La Copamo a bénéficié d'un soutien du Fonds Vert pour la réalisation de l'étude d'opportunité et de faisabilité sur le site du rond-point dit « Le Batard », à Taluyers.

Les bureaux d'étude Plan B et CVRH ont réalisé l'étude d'opportunité et de faisabilité du parking relais (P+R) et de covoiturage début 2024.

Le Département, propriétaire et gestionnaire de la route départementale et la commune concernée, Taluyers sont étroitement associés à l'ensemble des étapes de la réflexion et des études.

La réalisation des travaux est prévue pour fin 2024.

2. Emprise de l'opération

Le site du projet est situé au Sud du village de Taluyers, au lieu-dit « Le Bâtard », à l'intersection de la RD342 et de la D105 (route du Bâtard).

3. Situation actuelle

Site

Le site peut être défini comme l'une des entrées de Taluyers, au carrefour de zones agricoles et de zones urbanisées.

Le site se développe en contrebas de la RD342 (environ 1,80m en dessous du niveau de voirie et du trottoir), et le long de la D105, en contrebas par rapport au niveau de la voirie, bien que celui-ci soit moins important que la partie Nord-Est.

Contraintes et atouts du site

Le site est fortement en pente et présente un dénivelé global de 7.80m. L'accès au cœur des parcelles est rendu complexe :

- L'accessibilité, devra éventuellement être traitée en plateau et des rampes PMR devront être créées à terme.
- Le site est en contrebas de la RD342, ce qui réduit sa visibilité, il faudra profiter de ce positionnement pour estomper visuellement le parking tout en le signalant.
- La partie Nord / Nord-Est du site est végétalisée (notamment la partie Est de la parcelle 1531 et Sud-Ouest de la parcelle 1605 de manière invasive)
- Un mur en pierre traversant le site sépare les parcelles 1603-1605 du terrain appartenant au département
- Servitude d'utilité publique : transport gaz naturel

4. Enjeux et objectifs

Pour pouvoir accéder aux services de transport en commun et de covoiturage, proposés le long de la RD342, des aménagements sont nécessaires autour des points d'arrêts. Ces lignes ne traversant pas les villages pour une diminution du temps de parcours et un renforcement de l'attractivité, un rabattement vers les points d'arrêt est obligatoire.

Les habitants peuvent se rendre à cette aire de mobilité par la marche à pied, le vélo ou encore la voiture. L'enjeu est de fluidifier les déplacements intermodaux pour enrichir le bouquet de mobilités mis à disposition des citoyens et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre produit par les trajets en voiture individuelle.

L'objectif du projet est donc de proposer un aménagement confortable et sécurisé pour stationner son vélo ou sa voiture en toute sérénité.

En tenant compte du foncier disponible, et du fonctionnement des réseaux en place, le projet cherchera à atteindre l'exemplarité écologique à travers notamment :

- un choix du revêtement adapté, respectueux de la nature et durable
- la perméabilité du sol et la gestion des eaux pluviales
- la lisibilité du site
- l'intégration urbaine et paysagère, en agrémentant le parking de végétation
- la sécurité du site, et notamment les cheminements piétons / cycles
- l'insertion du stationnement vélo sécurisé
- l'insertion d'ombrières photovoltaïques

Les travaux du parking se feront en plusieurs étapes selon les usages réels constatés. Aujourd'hui, le programme porte sur la phase 1 du projet.

5. Programme de l'opération

La proposition d'aménagement retenue permet de moduler l'envergure et le niveau de finition de la jauge de stationnement en fonction de 3 critères majeurs :

- Les fonciers disponibles,
- Les budgets disponibles,
- La fréquentation de la ligne de transports en communs

Phase n°1 :

La première phase d'aménagement consiste à aménager uniquement la parcelle publique non cadastrée dont le foncier est maîtrisé.

La jauge de stationnement envisagée est de 9 places véhicules et 10 places vélos.

Les aménagements envisagés sont légers et consistent à réaliser une plateforme en gravier livré avec une couche de surface en grave 0/31,5, sans bordure, surmontant une couche de structure de chaussée en grave 0/80 naturelle ou recyclée.

Seul l'accès avec la jonction de l'entrée privée seront revêtus en enrobés.

Un accès à la plateforme haute se fera par un escalier en bordures accompagné d'un revêtement stabilisé.

Des arceaux vélos seront positionnés en pied d'escalier pour permettre aux utilisateurs de venir en utilisant des modes de déplacement doux. Cette première phase permet une mise en œuvre et mise en service rapide.

La gestion des eaux pluviales se fera par infiltration sur site via une tranchée drainante.

Il n'est pas d'éclairage prévu à ce stade.

A noter : à ce stade, l'aménagement n'est pas compatible PMR.

Budget travaux alloué : environ 54 000 euros HT (hors box sécurisé)



6. Enveloppe prévisionnelle de l'opération

Coût prévisionnel de l'opération :

Travaux :

Montant total travaux : **69 100 € HT** (avec box vélos 6 places)

Etudes :

- Conseil en VRD pour suivi de travaux = 6 340 € HT

Montant prévisionnel total de l'opération :

- Etudes :	6 340 € HT
- Travaux :	69 100 € HT
TOTAL	75 440 € HT